
PROJET DE RÉSOLUTION NO 0459/05/26

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO 4305.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- **QUE** lors d'une séance tenue le 4 mai 2026, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de résolution no 0459/05/26;
- **QU'**une assemblée publique de consultation sera tenue le 25 mai 2026, à compter de 17 h 30 dans la salle multifonctionnelle de la bibliothèque publique de Drummondville, située au 425 de la rue des Forges;
- **QUE** ce projet de résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble No 4305 a pour but :
 - de réduire la marge avant secondaire minimale applicable à un garage privé attenant dans le cadre d'un projet d'agrandissement, au 1760 de la rue Fradet.

La zone d'habitation H-861 à l'intérieur de laquelle se situe le terrain visé est délimitée approximativement par les rues Fradet, Daniel, la 107^e Avenue et la 111^e Avenue.

- **QUE** la zone visée par le présent projet de résolution est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
- **QUE** toutes les dispositions de ce projet de résolution **sont susceptibles d'approbation référendaire.**

Au cours de l'assemblée de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de résolution et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de résolution no 0459/05/26 est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville, au Service du greffe situé au 415 rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

La résolution concernée aura pour conséquence, notamment, d'autoriser l'agrandissement d'un garage privé attenant, au 1760 de la rue Fradet.

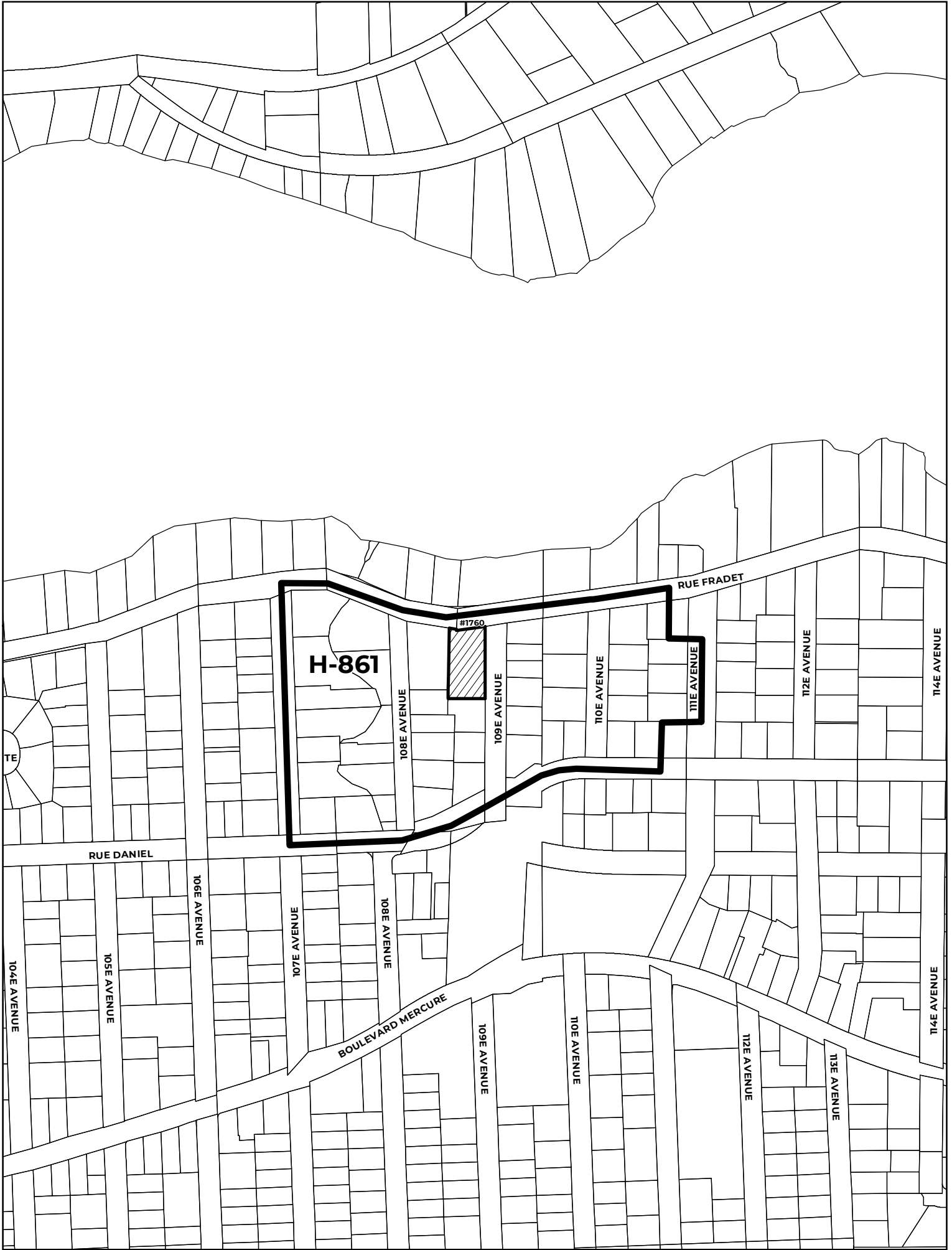
DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 8 mai 2026.

Me Mélanie Ouellet

GREFFIÈRE

PROJET DE RÉSOLUTION No. _____

ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION



Légende

 N

 Zone visée

 Terrain visé